

Programme

Forêts anciennes

Le 18 octobre 2010,

Participants

- Joseph Garrigue (Réserve de la Massane)
- Jean-André Magdalou (Réserve de la Massane)
- Thierry Noblecourt (ONF)
- Daniel Vallauri, Magali Rossi (WWF)

Banyuls sur Mer, Jardin Méditerranéen du Mas de la Serre (laboratoire Arago), 14h-17h.

Discussion autour de la méthodologie du programme

Discussion des critères utilisés, notamment dans la phase de pré-repérage

☉ Indigénat

Rappel : On propose de ne conserver que les peuplements d'essences indigènes à l'échelle de l'écorégion (essences archéophytes -introduites avant 1500- et exotiques exclues).

L'exploitation forestière a eu sur certaines zones un impact fort, en favorisant certaines essences (ex. : le hêtre) au détriment d'autres (ex. le sapin). Comment dans ce cas caractériser l'indigénat ?

Jusqu'à quelle date remonte-t-on pour définir le caractère indigène d'une essence ? Dans certains cas, il peut être intéressant de remonter **au-delà de 10 000 ans** (perspective évolutive, zones reliques des Pyrénées Orientales, des Alpes Maritimes ou de Corse). En effet, on a retrouvé des insectes associés à du hêtre dans des peuplements de chêne blanc, ceci étant dû au fait que des milliers d'années auparavant, la chênaie blanche actuellement en place était alors une hêtraie.

☉ Statut dynamique du peuplement

Rappel : On propose de conserver à l'échelle de l'écorégion les peuplements dominés par des essences climaciques, ceux dominés par des essences post-pionnières en fonction du contexte (pédo-climatique, autres critères), et d'exclure les peuplements purs d'essences pionnières.

Certaines **perturbations naturelles** (crues, avalanche, incendie) peuvent renouveler le peuplement régulièrement et donc favoriser des essences non climaciques (ponctuellement dans le cas des avalanches, mais sur de vastes surfaces dans le cas des incendies), ce fonctionnement est pour autant naturel.

Il a été montré dans les Maures que les zones brûlées, même plusieurs fois en 20 ans, présentait une plus forte biodiversité que des zones intactes (biais liés aux couloirs d'échanges, à la présence d'arbres souffreteux, de cavités de pied...). Il faut donc relativiser ce critère.

⊙ Structure et maturité du peuplement

Rappel : On propose de conserver à l'échelle de l'écorégion les futaies et les mélange taillis-futaie, les taillis ne seront conservés que s'ils répondent aux autres critères (ancienneté, essences climaciques, continuité spatiale).

A l'échelle de l'écorégion, la maturité n'est approchée qu'indirectement par l'âge moyen des peuplements de futaie régulière et de taillis (moyenne par région IFN). Un avantage sera donné aux régions IFN dont les peuplements de taillis font plus de 60 ans et ceux de futaie régulière plus de 160 ans.

Dans les Pyrénées Orientales et l'Aude, la faune associée aux vieux peuplements de taillis (traitement très ancien) est spécifique et il est donc intéressant de conserver ce type de peuplement.

L'âge de 160 ans paraît acceptable en montagne (le peuplement **commence** à être intéressant). Par contre, l'âge est peu faible pour les forêts de plaine. La distinction futaie jeune ou âgée est à affiner selon l'essence (2/3 de la longévité) et selon le contexte.

⊙ Ancienneté de l'état boisé

*Rappel : La phase de pré-repérage se base sur la carte de **Cassini**. On distingue les zones totalement boisées sur Cassini, de celles partiellement boisées ou jouxtant une zone boisée et celle totalement déboisées.*

L'ancienneté est un critère **fondamental à prendre en compte** pour étudier la naturalité des forêts. Lors de la phase de pré-repérage, il serait normal d'exclure les zones déboisées sur Cassini.

⊙ Superficie du site et continuité spatiale

*Rappel : Dans la phase de pré-repérage, il est proposé de ne cibler que des zones de plus de **100 ha**.*

Il est important de ne pas passer à côté d'îlots intéressants, mais à l'échelle de l'écorégion méditerranéenne, un seuil de 100 ha semble suffisant étant donné l'imprécision des données utilisées.

Il faudrait intégrer **prioritairement** à l'inventaire des zones qui ne sont **pas en continuité** avec d'autres espaces forestiers (enjeu de conservation fort). Toutefois, ce critère ne semble pas pertinent comme critère de sélection à l'échelle de l'écorégion : ce serait plutôt un descripteur.

Remarques générales sur les critères

Il est important d'intégrer le type de **sol** comme descripteur à l'échelle de la parcelle.

Le critère du **nombre d'arbres présentant au moins une cavité** par hectare semble suffisant à l'échelle de la parcelle pour estimer l'importance des microhabitats.

Pour les **fourmillières**, cet indicateur n'est pertinent qu'en montagne (nombre de grands dômes).